

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PENSIONS CIVILES ET  
MILITAIRES DE RETRAITE  
ET ALLOCATIONS  
TEMPORAIRES  
D'INVALIDITÉ





---

### PROGRAMME 741

---

#### **PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ET ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ**

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	6
<a href="#">Présentation des crédits</a>	9
<a href="#">Justification au premier euro</a>	12

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Guillaume TALON

Directeur du Service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 741 : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

### Bilan budgétaire

L'exercice budgétaire 2019 se traduit par un excédent important qui contribue à l'assise financière du régime. Ce solde est toutefois inférieur à la prévision en raison d'une sous-exécution en recettes et d'une légère sur-exécution en dépenses.

Pour faire face aux dépenses du programme « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité », la loi de finances initiale pour 2019 a ouvert 55,4 milliards d'euros de crédits budgétaires. Les recettes inscrites en loi de finances initiale s'élevaient à 56,9 milliards d'euros, soit un excédent prévisionnel du programme de 1,5 milliards d'euros. En exécution, le solde budgétaire de l'exercice 2019 du programme s'établit à +1,3 milliards d'euros.

### Appréciation globale de la performance

La performance du programme est évaluée selon deux axes : la maîtrise des coûts de gestion, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme de gestion des retraites, et l'optimisation de la prévision des dépenses de pensions.

La maîtrise des coûts de gestion du régime des pensions civiles et militaires de l'État est appréciée par la mesure du coût unitaire de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite de l'État et par le coût de gestion des pensions civiles et militaires pour 100 € de pensions versés. La centralisation progressive des opérations de liquidation des pensions au SRE est de nature à réduire le coût de gestion global des pensions qui s'établit déjà à un niveau faible pour un régime de retraite.

Concernant l'optimisation de la prévision, sous-jacente aux demandes de crédits en PLF, la performance est évaluée au regard de l'écart entre la prévision et l'exécution des dépenses de pensions civiles et militaires de retraite et d'allocations temporaires d'invalidité, avec et sans prise en compte de la revalorisation. L'écart total observé en 2019 s'établit à 0,01 %. Hors effets comportementaux de départ et de revalorisation, l'écart entre la dépense prévue et exécutée est de 0,02 %. Cet écart est, depuis plusieurs années, très largement inférieur à l'objectif fixé à 0,8 % dans le projet annuel de performances.

### Voies d'amélioration de la stratégie du programme

L'efficacité de la gestion des retraites et de la qualité du service rendu aux agents en activité ou retraités sont, pour cette année encore, les principaux objectifs de progrès.

La modernisation de la gestion des retraites des fonctionnaires civils de l'État et des militaires, initiée en 2009, a permis l'utilisation d'une base unifiée entre le service des retraites de l'État (SRE) et les employeurs, permettant de liquider les pensions et d'informer les usagers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les pensions sont ainsi liquidées par le SRE sur la base des comptes individuels de retraite (CIR), mis à jour par les employeurs.

La circulaire interministérielle relative aux comptes individuels retraite et aux relations du service des retraites de l'État avec les employeurs (NOR : FCPE1517389C) a acté le calendrier de bascule des employeurs dans le nouveau dispositif. Le transfert total de la réception de la demande de pension des ministères vers le SRE est prévu pour 2020, tout en soulignant la responsabilité des employeurs dans la qualité des données CIR. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce sont 28 employeurs sur 32, deux unités de gestion du Ministère des Armées (marine et gendarmerie) et 45 académies ou pôles universitaire des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont intégré le mode en demande directe de pension par l'agent auprès du SRE. Ces employeurs représentent 1,56 millions de CIR pour un total de 2,10 millions (74 % des CIR).

L'année 2020 finalisera la réforme de la gestion des retraites et la bascule pleine et entière de tous les employeurs de la fonction publique d'État. Les derniers employeurs concernés sont les ministères de l'Intérieur, l'armée de terre, l'armée de l'air, le service de santé et les civils des armées, 19 pôles universitaires, 8 petits établissements publics et La Poste, pour un total de 639 000 comptes CIR.

Afin de consolider la qualité des données contenues dans les CIR, les obligations de déclarations et de versements des employeurs ont fait l'objet de la publication de deux décrets n° 2018-935 et n° 2018-936. Le SRE a adopté une approche pédagogique et incitative avec les employeurs, ce qui a conduit à la rectification des comptes individuels retraite par les employeurs soit directement soit en adoptant des plans d'actions de résolution d'anomalies. En 2019, 740 K€ ont été réclamés aux employeurs, ministères ou établissements publics au titre de comptes CIR manquants ou inexacts.

Les dispositifs permettant de libérer les employeurs des activités retraite sont totalement déployés : l'offre employeur apporte l'appui nécessaire aux ministères pour conduire leurs activités RH (alimentation des comptes, radiation des cadres, GPEEC, etc.). Les employeurs peuvent dès lors accélérer leur redéploiement d'effectifs notamment vers les activités de fiabilisation des comptes.

Afin d'offrir un service de qualité et un départ identique à l'ensemble des fonctionnaires, le SRE a élaboré en 2019 une offre de services aux employeurs (OSE), co-construite avec eux. L'OSE propose ainsi aux responsables et gestionnaires RH et pensions un accompagnement réglementaire et technique, décliné en six axes (formation; appui réglementaire ; besoins informatiques ; qualité des comptes ; restitution de données ; animation de la communauté de travail).

Le SRE propose une information régulière à l'assuré tout au long de sa carrière dans le cadre du droit à l'information retraite. Il a également complété cette offre réglementaire d'une offre de services adaptée et personnalisée pour les employeurs ayant décidé de lui transférer le conseil en matière de retraite. Cette offre bénéficie de la certification ISO 9001/2015 depuis 2016 et fait l'objet d'un renouvellement annuel. En 2020, le SRE a pour ambition d'étendre le périmètre de la certification au conseil et à l'accompagnement des usagers en activité.

Le portail ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public) déploie progressivement des services nouveaux et personnalisés aux actifs et aux retraités, tel la conservation dématérialisée des bulletins de paie et des titres de pension, la consultation de son compte individuel retraite ou la possibilité de calculer le montant de sa future pension. Depuis 2019, la demande de départ en retraite s'effectue également en ligne sur l'ENSAP qui bénéficie d'une interface avec le site de l'inter-régimes *info-retraite.fr* pour faciliter les démarches des actifs relevant de plusieurs régimes.

En complément de cette offre numérique, le SRE a mis en place une équipe centralisée permettant un accompagnement de tous les publics, couvrant également les cas complexes et spécifiques comme les militaires et les départs anticipés. Le niveau d'appui est gradué en fonction de l'âge et des besoins.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du label « statistique publique » obtenu en 2017, la diffusion statistique en ligne sur le portail retraitesdeletat.gouv.fr a été étendue avec l'ajout de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, afin de participer à la diffusion des données publiques (« open data »), le SRE met également à disposition sur le site data.economie.gouv.fr des cubes de données à télécharger concernant les régimes gérés par le SRE.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)

INDICATEUR 1.1

Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite

INDICATEUR 1.2

Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés

### OBJECTIF 2

#### Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

INDICATEUR 2.1

Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

Programme n° 741 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**
**OBJECTIF 1**
**Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)**
**INDICATEUR 1.1**
**Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	15,24	17,30	17	16,92	ND	16,5
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	25,78	26,88	22,1	24,05	ND	21

**Commentaires techniques**

L'indicateur de coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au nombre de ses ressortissants (pensionnés et actifs affiliés : 4,372 millions au 31/12/2018 et 4,383 millions pour 2019).

Les données de coûts agrègent les dépenses complètes du Service des retraites de l'État (35,48 M€ en 2018, et 36,62 M€ pour 2019) et des centres de gestion des retraites (CGR) de la DGFIP (40,15 M€ en 2018, et 37,53 M€ pour 2019), pour leur partie relative au traitement des seules PCMR.

A compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018. Afin de conserver une série historique homogène sur le plan méthodologique, il a été procédé à un rétro-calcul des résultats de l'année 2017 pour les deux sous-indicateurs, avec extourne du montant de ces déversements. Les résultats 2017 s'établissent ainsi respectivement à 15,24 € et 25,78 € au lieu de 16,00 € et 26,53 € auparavant.

Les données relatives au nombre de ressortissants portent sur les affiliés au régime au 31/12/N et les pensionnés au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite hors doubles comptes de l'année N (c'est-à-dire pensionnés appartenant au régime PCMR et bénéficiant d'une pension de retraite ainsi que d'une pension de réversion), dont le nombre est estimé pour chaque année non échue.

**Source des données** : Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

**INDICATEUR 1.2**
**Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,13	0,14	0,13	0,14	ND	0,13
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,21	0,22	0,19	0,20	ND	0,17

**Commentaires techniques**

L'indicateur de coût de gestion des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au montant des pensions payées.

Les données de coût du numérateur sont identiques aux montants retenus pour l'indicateur « coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR ». Les données relatives aux montants des PCMR payés par les CGR (y compris la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger)

prennent en compte toutes les dépenses de pensions payées (pensions d'ayant droit et pensions d'ayant cause). Les soldes de réserve des officiers généraux de seconde section et les pensions « cristallisées » sont également intégrées dans le champ de la dépense.

A compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018. Afin de conserver une série historique homogène sur le plan méthodologique, il a été procédé à un rétro-calcul des résultats de l'année 2017 pour les deux sous-indicateurs, avec extourne du montant de ces déversements. Les résultats 2017 s'établissent ainsi respectivement à 0,13 € (inchangé) et 0,21 € au lieu de 0,22 €.

**Source des données :** Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats 2019 des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à la date de transmission du rapport annuel de performances, en raison des délais de restitution de certains éléments de l'année concernée nécessaires au calcul de ces coûts de gestion.

La réalisation de l'année 2019 sera communiquée au titre du PAP 2021.

## OBJECTIF 2

Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

### INDICATEUR 2.1

Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution	%	0,16	0,03	0,8	0,01	0,01	0,8
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effet de revalorisation	%	0,21	0,04	0,8	0,01	0,01	0,8
Dépenses de pensions civiles et militaires et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effets de revalorisation et des changements de comportements de départ	%	0,19	0,01	0,3	0,06	0,02	0,3

#### Commentaires techniques

Cet indicateur porte sur les dépenses de pensions civiles et militaires *stricto sensu* et d'allocations temporaires d'invalidité à l'exclusion des autres dépenses portées par le programme 741. En ce qui concerne la prévision, les données du calcul portent sur les dépenses de pensions inscrites en LFI sur les trois actions ; en ce qui concerne la réalisation, les données portent sur les dépenses de pensions constatées dans Chorus. L'écart est présenté en valeur absolue.

**Source des données :** DGFIP – service des retraites de l'État

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les dépenses de pensions du programme 741 (pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité) sont quasiment identiques aux montants votés en LFI. Elles se sont élevées à 55 447 M€ contre 54 453 M€ votées en LFI, soit un écart de -6 M€ (-0,01 %). L'exécution est proche de la prévision tant pour les civils (sous-

---

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

---

Programme n° 741 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

exécution de 27 M€) que pour les militaires (sur-exécution de +22M€). L'écart sur les départs à la retraite civils et militaires explique l'essentiel de ces variations budgétaires. Les dépenses d'ATI ont été correctement anticipées.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 160 200 000 45 165 518 520	200 000 37 349	2 200 000 1 412 166	45 162 600 000 45 166 968 034	45 162 600 000
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 -51 730		10 060 300 000 10 043 807 643	10 060 300 000
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392		137 400 000 136 850 222	137 400 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>350 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>55 360 300 000</b>	<b>55 360 300 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 124 887 334	+3 539 079		+1 128 426 413	
Total des AE ouvertes	56 482 637 334	6 089 079		56 488 726 413	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>55 346 220 723</b>	<b>-6 990</b>	<b>1 412 166</b>	<b>55 347 625 898</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 160 200 000 45 165 518 520	200 000 37 349	2 200 000 1 412 166	45 162 600 000 45 166 968 034	45 162 600 000
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 19 060		10 060 300 000 10 043 878 433	10 060 300 000
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392		137 400 000 136 850 222	137 400 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>350 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>55 360 300 000</b>	<b>55 360 300 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 124 887 334	+3 539 079		+1 128 426 413	
Total des CP ouverts	56 482 637 334	6 089 079		56 488 726 413	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>55 346 220 723</b>	<b>63 800</b>	<b>1 412 166</b>	<b>55 347 696 689</b>	

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

Programme n° 741 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses de d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	44 493 600 000 44 575 896 955	400 000 30 201	1 700 000 1 466 188	44 495 700 000 44 577 393 344	44 495 700 000 44 577 393 344
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	9 993 300 000 10 027 414 060	300 000 90 032	20 607	9 993 600 000 10 027 524 699	9 993 600 000 10 027 524 699
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 450 000 137 835 136	50 000		137 500 000 137 835 136	137 500 000 137 835 136
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>54 624 350 000</b>	<b>750 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>54 626 800 000</b>	<b>54 626 800 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>54 741 146 151</b>	<b>120 233</b>	<b>1 486 795</b>		<b>54 742 753 179</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses de d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	44 493 600 000 44 575 896 955	400 000 30 201	1 700 000 1 466 188	44 495 700 000 44 577 393 344	44 495 700 000 44 577 393 344
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	9 993 300 000 10 027 414 060	300 000 19 242	20 607	9 993 600 000 10 027 453 909	9 993 600 000 10 027 453 909
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 450 000 137 835 136	50 000		137 500 000 137 835 136	137 500 000 137 835 136
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>54 624 350 000</b>	<b>750 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>54 626 800 000</b>	<b>54 626 800 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>54 741 146 151</b>	<b>49 443</b>	<b>1 486 795</b>		<b>54 742 682 389</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>54 741 146 151</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>55 346 220 723</b>	<b>54 741 146 151</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>55 346 220 723</b>
Cotisations et contributions sociales	1 001 373 216	900 000 000	826 904 110	1 001 373 216	900 000 000	826 904 110
Prestations sociales et allocations diverses	53 739 772 935	54 457 750 000	54 519 316 613	53 739 772 935	54 457 750 000	54 519 316 613
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>120 233</b>	<b>350 000</b>	<b>-6 990</b>	<b>49 443</b>	<b>350 000</b>	<b>63 800</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	120 233	350 000	-6 990	49 443	350 000	63 800
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 486 795</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 412 166</b>	<b>1 486 795</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 412 166</b>

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires  
d'invalidité**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 741

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Transferts aux ménages	251 468	300 000	80 715	251 468	300 000	80 715
Transferts aux autres collectivités	1 235 327	1 900 000	1 331 451	1 235 327	1 900 000	1 331 451
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>55 360 300 000</b>			<b>55 360 300 000</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 124 887 334			+1 124 887 334	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 539 079			+3 539 079	
<b>Total*</b>	<b>54 742 753 179</b>	<b>56 488 726 413</b>	<b>55 347 625 898</b>	<b>54 742 682 389</b>	<b>56 488 726 413</b>	<b>55 347 696 689</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019	1 124 887 334	3 539 079	1 124 887 334	3 539 079				
<b>Total</b>	<b>1 124 887 334</b>	<b>3 539 079</b>	<b>1 124 887 334</b>	<b>3 539 079</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 124 887 334</b>	<b>3 539 079</b>	<b>1 124 887 334</b>	<b>3 539 079</b>				

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**
**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**
**ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 160 200 000 45 165 518 520	2 400 000 1 449 514	45 162 600 000 45 166 968 034	45 160 200 000 45 165 518 520	2 400 000 1 449 514	45 162 600 000 45 166 968 034
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 -51 730	10 060 300 000 10 043 807 643	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 19 060	10 060 300 000 10 043 878 433
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392	137 400 000 136 850 222	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392	137 400 000 136 850 222
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>2 550 000</b>	<b>55 360 300 000</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>2 550 000</b>	<b>55 360 300 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 124 887 334	+3 539 079	+1 128 426 413	+1 124 887 334	+3 539 079	+1 128 426 413
Total des crédits ouverts	56 482 637 334	6 089 079	56 488 726 413	56 482 637 334	6 089 079	56 488 726 413
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>55 346 220 723</b>	<b>1 405 175</b>	<b>55 347 625 898</b>	<b>55 346 220 723</b>	<b>1 475 966</b>	<b>55 347 696 689</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 136 416 611	+4 683 904	+1 141 100 515	+1 136 416 611	+4 613 113	+1 141 029 724

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	55 357 750 000	2 550 000	55 360 300 000	55 357 750 000	2 550 000	55 360 300 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>2 550 000</b>	<b>55 360 300 000</b>	<b>55 357 750 000</b>	<b>2 550 000</b>	<b>55 360 300 000</b>

**JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Par arrêté du 7 mars 2019 (NOR : CPAB1902579A), le programme 741 a bénéficié de reports de crédits disponibles en fin d'année 2018 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports de crédits est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 1 128 426 413 € (dont titre 2 : 1 124 887 334 €).

---

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires  
d'invalidité**

---

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

---

**DÉPENSES PLURIANNUELLES**

---

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>6 089 079</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>6 089 079</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>1 405 175</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>1 475 966</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>4 683 904</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 475 966</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>70 791</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>70 791</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>70 791</b>
	AE engagées en 2019 (E2) <b>1 405 175</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 475 966</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>-70 791</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires  
d'invalidité**

---

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

---

**JUSTIFICATION PAR ACTION**

---

## Action 01

## Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	45 160 200 000	2 400 000	<b>45 162 600 000</b>	45 165 518 520	1 449 514	<b>45 166 968 034</b>
Crédits de paiement	45 160 200 000	2 400 000	<b>45 162 600 000</b>	45 165 518 520	1 449 514	<b>45 166 968 034</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 160 200 000	45 165 518 520	45 160 200 000	45 165 518 520
Cotisations et contributions sociales	526 000 000	508 982 890	526 000 000	508 982 890
Prestations sociales et allocations diverses	44 634 200 000	44 656 535 629	44 634 200 000	44 656 535 629
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	37 349	200 000	37 349
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	37 349	200 000	37 349
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 200 000	1 412 166	2 200 000	1 412 166
Transferts aux ménages	300 000	80 715	300 000	80 715
Transferts aux autres collectivités	1 900 000	1 331 451	1 900 000	1 331 451
<b>Total</b>	<b>45 162 600 000</b>	<b>45 166 968 034</b>	<b>45 162 600 000</b>	<b>45 166 968 034</b>

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions civiles ; elles incluent également des transferts inter-régimes au titre des fonctionnaires civils et, marginalement, d'autres dépenses. Une dépense exceptionnelle de 54 M€ a été constatée lors de la mise en place du taux médian de CSG, à 6,6 %, compensée par une recette équivalente.

**Les dépenses de pensions civiles** s'élèvent à 44 603 M€ et restent en ligne avec la prévision réalisée en LFI (-27 M€).

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution :

Nombre	2018		2019	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Flux dans l'année				
Entrées de pensions de droit direct	57 700	56 800	59 600	55 800
Entrées de pensions de droit dérivé	20 500	21 400	20 800	20 200
Sorties de pensions de droit direct	37 000	38 200	37 400	39 000 (*)
Sorties de pensions de droit dérivé	19 600	19 600	19 500	20 100 (*)

(\*) Les sorties de pensions sont estimées à ce stade de l'année.

Comparaison des dépenses de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

En M€	Civils	
	N=2019	N=2019

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	LFI	Exécution
Dépenses N-1	43 926	43 942
Dépenses non reconduites	-613	-610
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-491	-496
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-122	-114
Extension année pleine des entrants N-1	827	811
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	736	721
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	91	90
Flux de nouveaux entrants N	876	864
Entrants ayants droit N	741	716
Entrants ayants cause N	135	148
Sortants N	-526	-543
Sortants ayants droit N	-430	-440
Sortants ayants cause N	-96	-103
Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	140	139
Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	7	7
Impact des revalorisations annuelles de l'année N	126	126
Impact des révisions des pensions de l'année N	7	6
Dépenses N	44 630	44 603
Dépenses N - Dépenses N-1	704	661

**Les dépenses de compensation démographique** pour le personnel civil (83 M€) sont inférieures de 58 M€ au montant inscrit en LFI. L'écart provient des mises à jour intervenues postérieurement aux réunions intermédiaires de la commission de compensation dont seuls les premiers travaux sont connus lors de la préparation de la loi de finances. Le montant définitif des acomptes à verser en 2019 a été fixé par l'arrêté du 21 décembre 2018, NOR : CPAS1834242A. Par ailleurs, l'établissement du solde 2018 a généré une recette de 45M€ (arrêté du 19 décembre 2019 ; NOR : SSAS193406A) au titre des personnels civils.

**Les dépenses de transfert entre l'État et la CNRACL** (408 M€) sont supérieures de 38 M€ au montant LFI. Comme pour les dépenses de compensation démographique, les montants définitifs sont connus au moment de la publication des arrêtés. Le montant de l'acompte correspondant aux transferts de compensation entre l'État et la CNRACL prévu par l'article 108 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales a été fixé par l'arrêté du 18 décembre 2018, NOR : CPAB1832533A. Il est supérieur de 10 M€ au montant initialement prévu en LFI (370 M€). La régularisation du montant du au titre de l'année 2018 a été de 28 M€ conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018, NOR : CPAB1935224A.

**Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives** (AFR) pour le personnel civil (13 M€) sont inférieures de 2 M€ à la LFI.

**Les autres dépenses** s'élèvent à 6 M€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, au remboursement fait auprès du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ou encore au versement d'intérêts moratoires et autres frais de justice.

## Action 02

## Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	10 060 200 000	100 000	<b>10 060 300 000</b>	10 043 859 373	-51 730	<b>10 043 807 643</b>
Crédits de paiement	10 060 200 000	100 000	<b>10 060 300 000</b>	10 043 859 373	19 060	<b>10 043 878 433</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 060 200 000	10 043 859 373	10 060 200 000	10 043 859 373
Cotisations et contributions sociales	374 000 000	317 914 613	374 000 000	317 914 613
Prestations sociales et allocations diverses	9 686 200 000	9 725 944 760	9 686 200 000	9 725 944 760
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	-51 730	100 000	19 060
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	-51 730	100 000	19 060
<b>Total</b>	<b>10 060 300 000</b>	<b>10 043 807 643</b>	<b>10 060 300 000</b>	<b>10 043 878 433</b>

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions militaires, ainsi que les transferts inter-régimes au titre des militaires et des autres dépenses, marginales. Comme pour l'action 1, une dépense exceptionnelle de 18 M€ a été constatée en 2019 lors de la mise en place du taux intermédiaire de CSG, compensée par une recette équivalente. L'impact sur le solde du programme 741 est donc nul.

**Les dépenses de pensions militaires** sont en ligne avec la prévision et s'élèvent à 9 708 M€, en légère sur-exécution de **+22 M€** par rapport à la LFI.

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution :

Nombre	2018		2019	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Flux dans l'année				
Entrées de pensions de droit direct	11 100	12 100	10 900	13 200
Entrées de pensions de droit dérivé	8 900	7 800	8 700	7 800
Sorties de pensions de droit direct	9 100	9 700	9 100	9 500 (*)
Sorties de pensions de droit dérivé	10 000	9 400	9 800	9 700 (*)

(\*) Les sorties de pensions sont estimées à ce stade de l'année.

Comparaison des dépenses de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

En M€	Civils	
	N=2019 LFI	N=2019 Exécution

## Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dépenses N-1	9 664	9 660
Dépenses non reconduites	-168	-157
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-113	-113
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-55	-44
Extension année pleine des entrants N-1	137	136
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	108	109
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	29	27
Flux de nouveaux entrants N	160	181
Entrants ayants droit N	114	134
Entrants ayants cause N	46	47
Sortants N	-141	-146
Sortants ayants droit N	-98	-104
Sortants ayants cause N	-43	-42
Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	34	34
Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	1	1
Impact des revalorisations annuelles de l'année N	27	27
Impact des révisions des pensions de l'année N	6	6
Dépenses N	9 686	9 708
Dépenses N - Dépenses N-1	22	48

**Les dépenses de compensation démographique** pour le personnel militaire (134 M€) sont inférieures de 9 M€ au montant inscrit en LFI. Comme pour les civils, l'écart provient des mises à jour intervenues postérieurement aux réunions intermédiaires de la commission de compensation dont seuls les premiers travaux sont connus lors de la préparation de la loi de finances. Le montant définitif des acomptes 2019 a été fixé par l'arrêté du 20 décembre 2017, NOR : CPAS1736108A. Par ailleurs, l'établissement du solde définitif 2018 a conduit à une dépense supplémentaire de 3 M€ pour les personnels militaires (arrêté du 19 décembre 2019, NOR : SSAS193406A).

**Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives** (AFR) pour le personnel militaire (184 M€) sont en sous-exécution de 47 M€ par rapport à la LFI. L'écart provient pour 36 M€ du versement forfaitaire annuel au régime général de l'assurance vieillesse (CNAVTS) pour les militaires ayant quitté l'armée en 2018 sans droits à pension de retraite. Concernant l'affiliation rétroactive des militaires à l'Ircantec (régime complémentaire), le montant des dépenses payées est inférieur de 10 M€ à la prévision LFI.

**Les autres dépenses** de l'action 2 s'élèvent à 65 k€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, aux intérêts moratoires et frais de justice.

### Action 03

#### Allocations temporaires d'invalidité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	137 350 000	50 000	<b>137 400 000</b>	136 842 830	7 392	<b>136 850 222</b>
Crédits de paiement	137 350 000	50 000	<b>137 400 000</b>	136 842 830	7 392	<b>136 850 222</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	137 350 000	136 842 830	137 350 000	136 842 830
Cotisations et contributions sociales		6 607		6 607
Prestations sociales et allocations diverses	137 350 000	136 836 223	137 350 000	136 836 223
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	7 392	50 000	7 392
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 000	7 392	50 000	7 392
<b>Total</b>	<b>137 400 000</b>	<b>136 850 222</b>	<b>137 400 000</b>	<b>136 850 222</b>

Les dépenses d'allocations temporaires d'invalidité pour 2019 s'élèvent à 137 M€ et ont été correctement anticipées en LFI, dans un contexte de diminution des effectifs bénéficiaires, de 58 870 fin 2018 à 58 118 allocataires fin 2019, et du taux d'invalidité moyen oscillant entre 16 et 17 %.

Les autres dépenses correspondent aux intérêts moratoires et frais de justice à payer sur décisions de justice défavorables à l'État. Ces dépenses se sont élevées à 14 K€ en 2019.